



PAR COURRIEL

Montréal, le 22 juin 2019

Objet : Demande d'accès concernant le 6939, rue Etingin, lots : 1 163 712, 1 163 764, 2 490 333, Cadastre du Québec, Saint-Laurent,

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 14 février dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demande pour le lot 2 490 333. Il s'agit de :

- Certificats d'autorisation du 31 août 2007 et du 22 janvier 2010

Après vérification, nous vous confirmons que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques n'a retracé aucun document associé aux informations mentionnées à votre demande et nous permettant d'y répondre.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez de l'information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec la soussignée au 450 654-4355, poste 277 ou par courriel à isabelle.falardeau@environnement.gouv.qc.ca

Recevez, Madame, nos salutations les meilleures.

Original signé par :

Répondante régionale de l'accès
aux documents

p. j.

Montréal, le 22 janvier 2010

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Objet : Démolition et reconstruction de la passerelle du Bois-Brûlé au parc-
nature du Bois-de-Liesse
N/Réf. : 7450-06-01-20081-02
400668762

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 14 octobre 2009, reçue le 19 octobre 2009 et complétée le 19 janvier 2010, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- La démolition de la passerelle du Bois-Brûlé existante et la reconstruction d'une nouvelle passerelle sur le même site au-dessus du ruisseau Bertrand dans le parc-nature du Bois-de-Liesse;
- La revégétalisation des rives du ruisseau Bertrand à l'aide d'espèces végétales indigènes;
- La construction d'une clé d'enrochement en rive du ruisseau Bertrand;
- Le projet se situe sur le lot 2 490 333 du cadastre du Québec, dans le parc-nature du Bois-de-Liesse dans l'arrondissement Saint-Laurent de la Ville de Montréal.



CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf. : 7450-06-01-20081-02
400668762

Le 22 janvier 2010

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

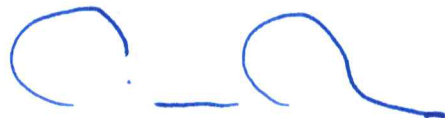
- Formulaire de demande de certificat d'autorisation, daté du 14 octobre 2009 et signée par monsieur Pierre Bouchard, Ville de Montréal, cinq pages et documents complémentaires;
- Courriel transmis le 11 décembre 2009 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par Guy Lafontaine, architecte, Ville de Montréal, contenant deux pièces jointes;
- Courriel transmis le 18 décembre 2009 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par Guy Lafontaine, architecte, Ville de Montréal;
- Plans de structure intitulés *Parc-nature du Bois-de-Liesse-Secteur Bois-Francs - Démolition et reconstruction de la passerelle du Bois-Brûlé*, contrat numéro 543 08 08-038, dessins S-01 à S-05, datés du 30 novembre 2009, préparés la firme le Groupe Séguin Experts-conseils inc.;
- Courriel transmis le 15 janvier 2010 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par Guy Lafontaine, architecte, Ville de Montréal, contenant 2 pièces jointes.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



PR/WI/sc

Pierre Robert
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de Montréal, de Laval, de
Lanaudière et des Laurentides

Montréal, le 31 août 2007

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Ville de Montréal
275 rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

N/Réf. : 7430-06-01-20270-00
400430317

Objet : Construction d'une passerelle – Secteur Bois-Francis du Parc-nature
du Bois-de-Liesse

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 11 juin 2007, reçue le 30 juillet 2007 et complétée le 27 août 2007, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

La démolition de la passerelle existante, la reconstruction d'une nouvelle passerelle ainsi que l'aménagement des rives du ruisseau Bertrand.

Le projet se situe sur le lot 2 490 333 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation daté du 11 juin 2007 et signé par M. Pierre Bouchard, Ville de Montréal, 3 pages, avec en annexe;
 - o Plans de structure intitulés *Parc-nature du Bois-de-Liesse - Secteur Bois-Francis - Construction d'une passerelle*, contrat n° 543 08 05-043, 6 feuillets, datés du 21 juin 2007, préparés par Alain Deroy de la firme Le Groupe Séguin Experts-Conseils inc.;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

N/Réf. : 7430-06-01-20270-00
400430317

31 août 2007

- o Plan de plantation intitulés *Parc-nature du Bois-de-Liesse - Secteur Bois-Francs - Construction d'une passerelle*, contrat n° 543 08 05-043, 1 feuillet, daté de juin 2007, préparé par Pierre Duhaime, Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, Direction des grands parcs et de la nature en ville, Ville de Montréal;
- Courriel intitulé « Reconstruction d'une passerelle au Parc-nature du Bois-de-Liesse », daté du 22 août 2007, envoyé par M. Jean-Marc Lafond contenant des modifications mineures aux plans et un document ;
- Lettre intitulée informations additionnelles, datée du 22 août 2007, signée par M. Jean-Marc Lafond, 3 pages et en annexe un document intitulé « Caractérisation du territoire », 2 pages.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



BB/MDM/md

Par : Brigitte Bérubé
Directrice adjointe de l'analyse et de
l'expertise de Montréal et de Laval

Pour : Jean Rivet
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides